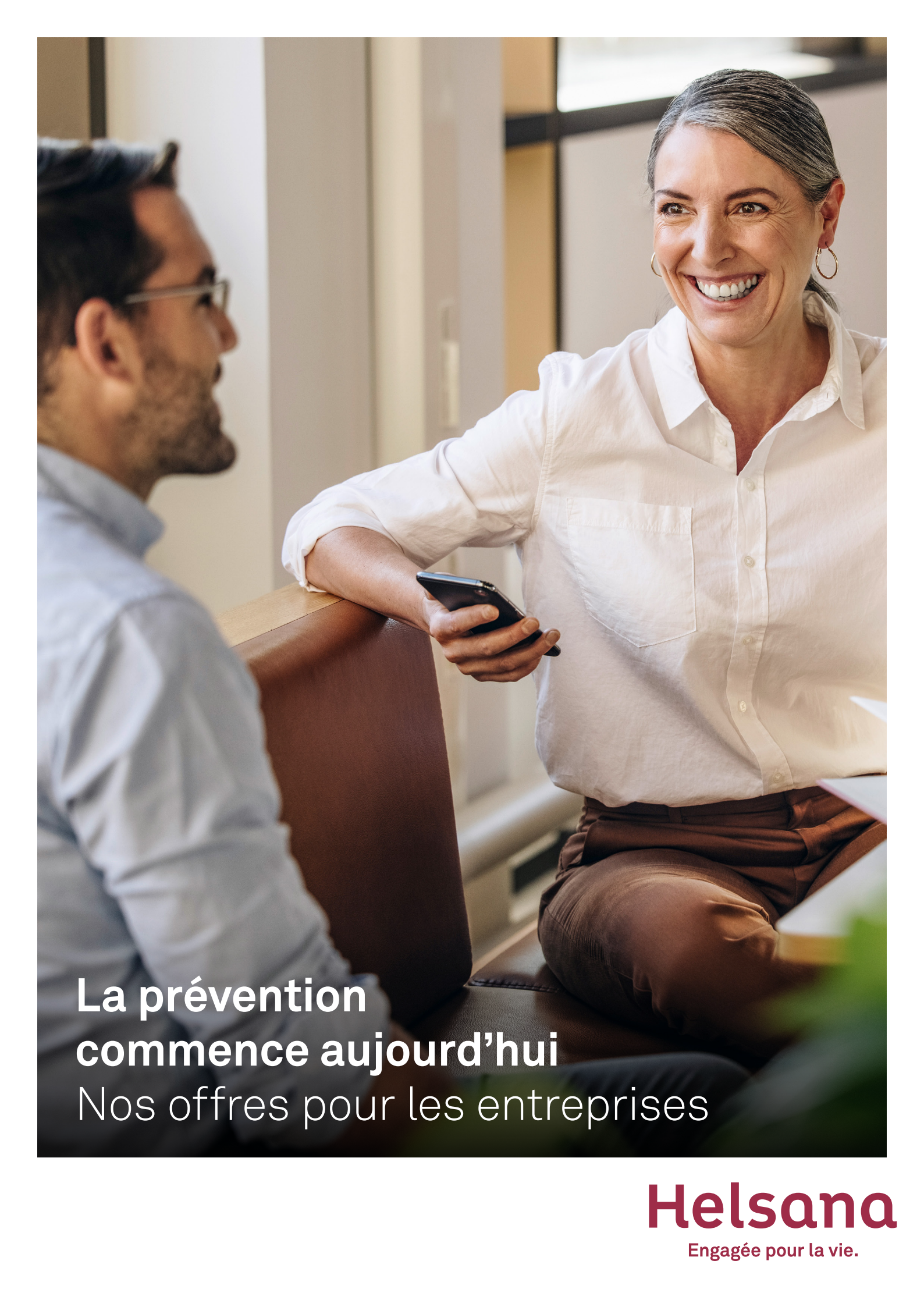




**La prévention
commence aujourd'hui**
Nos offres pour les entreprises

Helsana
Engagée pour la vie.



Aperçu des offres de prévention

Helsana Business Health

Vous souhaitez avoir des collaboratrices et collaborateurs engagés et performants ? Nous vous conseillons et vous accompagnons sur tous les thèmes liés à la gestion de la santé en entreprise (GSE). De l'atelier à la mise en place de nouvelles structures : nous vous proposons des mesures adaptées à votre entreprise.

helsana.ch/gse

Health4Business

Avec la solution numérique globale Health4Business, vos collaboratrices et collaborateurs bénéficient de conseils, d'exercices, d'avantages et d'un système pour déclarer facilement leur absence. Parallèlement, les responsables RH et hiérarchiques disposent d'un outil centralisé pour promouvoir la santé et contrôler les absences.

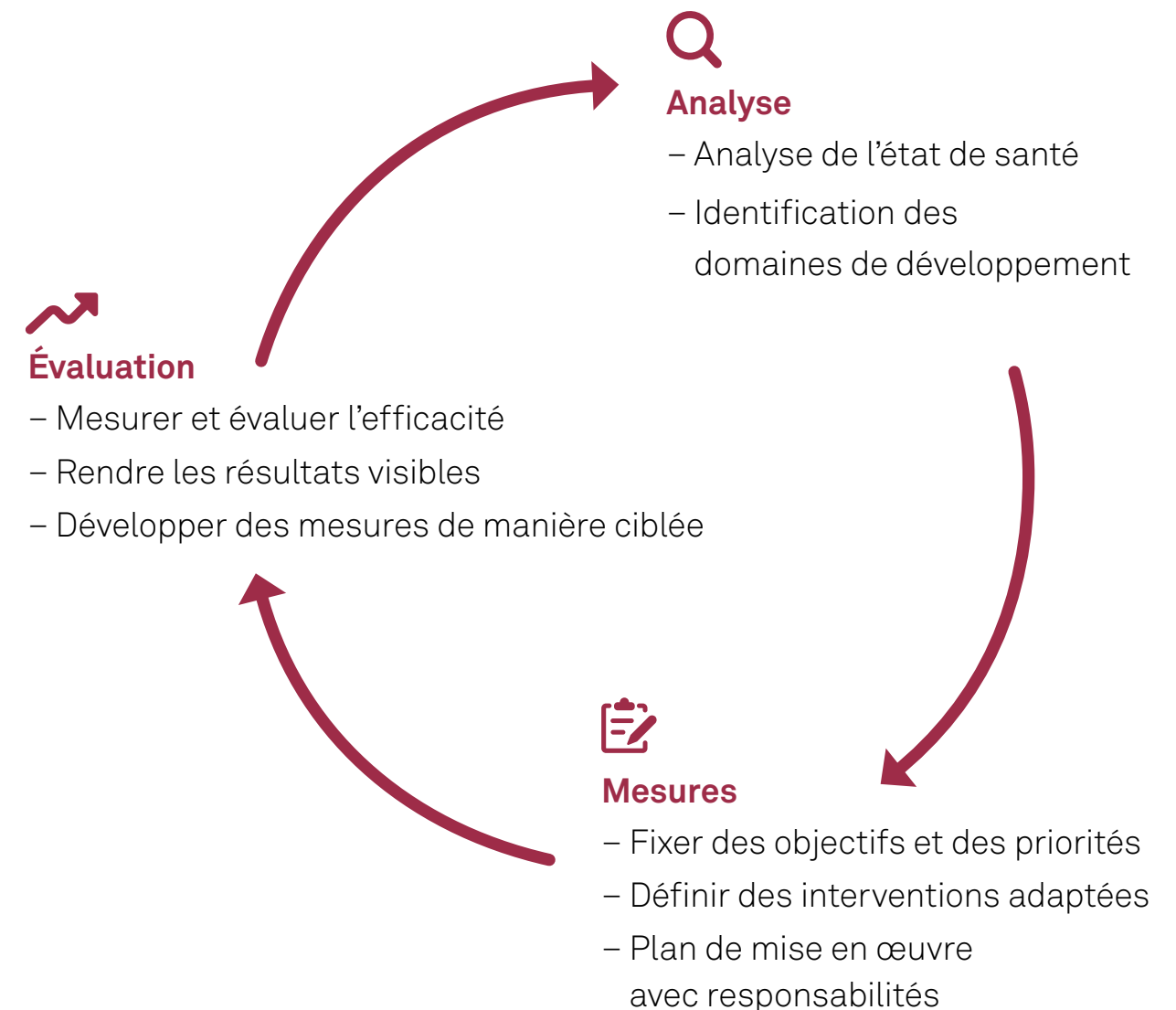
helsana.ch/fr/health4business

Nouveau : Budget Prévention

Intégrez un Budget Prévention directement dans votre assurance d'indemnités journalières maladie (IJM) Vous disposerez ainsi d'un montant fixe pour la prévention. C'est vous qui décidez quand et pour lesquelles de nos offres vous l'utilisez.

Améliorer pas à pas la santé dans l'entreprise

Chaque entreprise est différente. Nos managers santé vous aident à trouver les prestations de services adaptées dans votre cas. En fonction de vos objectifs et des besoins de vos collaborateurs et collaboratrices.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous trouverez de plus amples informations sur
helsana.ch/offres-prevention



Vous souhaitez un conseil ?

0844 80 81 88
health.management@helsana.ch

Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana

0844 80 81 88

health.management@helsana.ch

Distinguée par les meilleures notes.



Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.

Les informations correspondent aux données existantes au moment de l'impression. Sous réserve de modifications. Pour l'obligation d'allouer des prestations, les prescriptions de la Confédération ainsi que les Conditions générales et supplémentaires d'assurance (CGA/CSA) de l'assureur respectif s'appliquent.